

INCURSION

Conditions générales – 2021-2022

Lisez attentivement les conditions générales suivantes. L'inscription au voyage constitue un contrat par lequel vous acceptez les conditions générales et les responsabilités énumérées ci-dessous. Avant de réserver, il est de votre devoir de mentionner clairement à votre conseiller en voyages votre condition physique, vos exigences, vos goûts, vos besoins et vos attentes en regard du voyage planifié. De plus, vous devez expliquer toute particularité qui pourrait affecter la validité des titres de transport et le bon déroulement de votre forfait (ressortissant d'un autre pays que le Canada, handicap, etc.), le tout afin que votre conseiller en voyages soit en mesure de vous servir adéquatement.

1. Description des services et des prix

Incursion Voyages, ci-après « Incursion », a déployé tous les efforts nécessaires pour s'assurer que les informations contenues dans cette brochure soient exactes au moment de la publication. Tout itinéraire, compagnie aérienne, date et ville de départ sont publiés à titre indicatif et sont sous réserve de disponibilité. Incursion se réserve le droit de modifier les services, descriptifs et tarifs à tout moment après leur parution, si des changements sont nécessaires au bon déroulement du voyage ou pour toutes autres raisons. Si tel est le cas, les clients ayant déjà réservé seront prévenus dans les plus brefs délais. Advenant un écart d'information entre la brochure et le journal des dernières consignes, le contenu de ce dernier prévaudra.

2. Modification d'itinéraire et de dates

En cours de voyage, en cas d'évènements imprévus ou pour améliorer le déroulement du voyage, l'opérateur local et les guides peuvent effectuer des modifications, substitutions, annulations et décisions qui sont finales et sans recours. Les compagnies de croisières se réservent le droit d'annuler, de changer ou de substituer les escales en tout temps, et ce, sans préavis. Incursion ne sera pas tenue responsable pour toute perte aux passagers à cause de ces changements, annulations ou substitutions.

3. Prix indiqués

Les prix sont établis en fonction du prix des fournisseurs de prestations, des taux de change, du coût du carburant, des taxes et des autres frais en vigueur au moment de la préparation de cette brochure. Les prix ainsi que la section « le prix comprend » décrivent les conditions pour les départs en 2021 et 2022 sauf lorsqu'indication contraire. Les informations sont valides à la date de publication de cette brochure jusqu'au 31 mai 2021. Les prix indiqués sont par personne en occupation double et incluent le rabais Réservez Tôt ainsi que le rabais pour paiement par chèque. Les informations relatives à tout autre départ que ceux mentionnés dans ce catalogue peuvent différer. Veuillez consulter un conseiller

en voyages ou www.incursion-voyages.com pour plus de détails. Conformément avec la réglementation de l'Office de la protection du consommateur, les prix peuvent être révisés jusqu'à 45 jours avant la date du départ s'il survenait des augmentations de plus de 5 % dans les données économiques mentionnées ci-dessus. Si des modifications de prix doivent être apportées, nous vous préviendrons dans les plus brefs délais. Si la modification entraîne une augmentation du prix de moins de 7 %, le client s'engage à payer la différence. Si l'augmentation du prix est supérieure à 7 %, vous pourrez soit accepter la modification du prix du séjour ou annuler la réservation et obtenir le remboursement complet.

4. Montant du dépôt et paiement final

Pour les circuits et longs séjours, un dépôt de 300\$ par personne doit être versé au moment de la réservation. Pour les croisières maritimes et fluviales, un dépôt de 1000\$ par personne doit être versé au moment de la réservation. Le dépôt est non remboursable et non transférable, à moins d'indication contraire. Le paiement final doit être effectué au plus tard 90 jours avant le départ pour les circuits et les longs séjours et 150 jours avant le départ pour les croisières maritimes et les croisières fluviales. Si le paiement final n'est pas reçu à la date prévue, Incursion pourra retirer le client du voyage avec la pénalité du dépôt. Les personnes qui s'inscrivent après la date du paiement final doivent payer le montant total au moment de la réservation. Les montants sont payables par chèque, carte de crédit ou virement à l'ordre de : « Incursion Voyages en fiducie ». En cas de paiements par virement bancaire, veuillez prendre note que les frais qui sont associés seront à la charge du client. Le rabais référence n'est pas applicable une fois le paiement final effectué. Paiement par carte de crédit : en fournissant verbalement ou par écrit son numéro de carte de crédit au conseiller en voyages, le client s'engage à respecter les conditions générales et il autorise le paiement du dépôt et le paiement final du voyage.

5. Conditions Prévente 2022

Le dépôt de \$300 est non-remboursable et vous confirme une place sur le départ en Prévente.

Une réservation en Prévente vous garantit le meilleur prix sur le départ que vous avez choisi. Si le prix en brochure de votre départ spécifique s'avérait plus bas que le prix payé en Prévente, votre facture sera ajustée à la baisse. Tout changement sera appliqué sur votre facture finale.

Les dates et l'itinéraire de votre départ sont fournis à titre indicatif seulement. Dès la sortie de la brochure avec l'itinéraire final, Incursion Voyages fera une communication officielle pour confirmer votre réservation:

- Si les dates sont les mêmes, votre réservation sera confirmée automatiquement.
- Si les dates sont les mêmes et que l'itinéraire a subi des modifications mineures, votre réservation sera confirmée automatiquement.
- S'il y a un changement de date ou une modification majeure à l'itinéraire, vous aurez 15 jours pour confirmer votre réservation, changer de départ (au prix du jour) ou demander que votre dépôt soit gardé en fiducie.
- Si vous ne confirmez pas votre réservation, Incursion prendra pour acquis que vous maintenez votre réservation sur le départ acheté en Prévente.

Dès la confirmation de votre réservation, cette dernière sera soumise aux conditions d'annulation présentées au paragraphe 6 des conditions générales.

6. Annulation

Si vous annulez votre voyage, des frais d'annulation basés sur le montant total du voyage seront retenus. Ils sont non remboursables et non transférables.

Circuits, Longs séjours :

- De la réservation jusqu'à 90 jours avant le départ : Dépôt non remboursable ni transférable, à moins d'indication contraire
- De 89 à 66 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage avant tous les rabais est non remboursable ni transférable
- 65 jours et moins avant le départ : 100 % du prix du voyage avant tous les rabais est non remboursable ni transférable
- Aucun remboursement pendant le voyage

Croisières maritimes, Croisières fluviales :

- De la réservation jusqu'à 150 jours avant le départ : Dépôt non remboursable ni transférable, à moins d'indication contraire
- De 149 à 91 jours avant le départ : 60 % du prix du voyage avant tous les rabais est non remboursable ni transférable
- 90 jours et moins avant le départ : 100 % du prix du voyage avant tous les rabais est non remboursable ni transférable
- Aucun remboursement pendant le voyage

Annulation de votre compagnon de voyage :

Dans un tel cas, si vous souhaitez malgré tout participer au voyage, vous devrez assumer le supplément à payer pour votre occupation simple. Ces frais peuvent être couverts par une assurance voyage. Informez-vous auprès de votre conseiller en voyages.

Jumelage :

Incursion met en contact les personnes désirant être jumelées sur un même départ. Vous décidez si cela vous convient. Ce service permet de voyager seul sans avoir à payer de supplément et de rencontrer d'autres voyageurs. Advenant le cas où nous n'arriverions pas à vous jumeler, vous aurez la possibilité de payer le supplément simple, de transférer sur un autre départ ou d'être remboursé. Si vous décidez en cours de voyage de ne plus vouloir être jumelé pour quelques raisons que ce soit, les frais encourus seront à votre charge.

Avis d'annulation :

Incursion exige un avis écrit et l'annulation sera effective à la date à laquelle Incursion reçoit cet avis écrit.

Annulation par Incursion :

Incursion se réserve le droit d'annuler un voyage en raison d'un manque de participants ou pour toute autre raison. Dans ce cas, le client aura le choix de transférer son dépôt sur un autre voyage ou être remboursé, sauf si le dépôt a été payé avec un crédit voyage. Dans le cas d'un dépôt payé avec un crédit voyage, le crédit sera remis à la disposition du client pour utilisation sur un autre voyage, mais ne sera en aucun cas remboursable.

Annulation de prestations individuelles :

Dans le cas de prestations individuelles achetées via Incursion (incluant les déviations aériennes), les conditions d'annulation des fournisseurs de service pourraient être plus contraignantes que celles d'Incursion et, par le fait même, les pénalités imposées par les fournisseurs pourraient s'additionner à nos conditions générales.

7. Service non utilisé

Aucun remboursement ne sera effectué pour tout service non utilisé pendant le voyage.

8. Assurance voyage

L'assurance voyage est recommandée et comprend : l'annulation de voyage, l'interruption de voyage (urgence non-médicale), la couverture d'accident de vol et accident de voyage, les frais médicaux d'urgence (au moins 5 millions \$) et l'assurance bagages. Si vous assurez votre voyage via une assurance personnelle, il est de votre responsabilité de vérifier les montants de couverture et le nombre de jours couverts et de prendre une assurance complémentaire adéquate. Nos conseillers en voyages peuvent vous aider en ce sens.

9. Autocar

Durant les déplacements en autocar, les sièges ne sont pas réservés, sauf celui pour le guide et/ou l'accompagnateur. Incursion se réserve le droit d'adapter la taille du véhicule en fonction du nombre de participants. Les autocars de type « grand tourisme » ne seront confirmés que sur les groupes de 25 voyageurs et plus.

10. Bagages

Vous avez droit à une valise de taille et poids réglementaires (variables en fonction des compagnies aériennes et des destinations) par personne plus un sac de voyage si nécessaire, ce dernier demeurant sous la surveillance du passager. Tout passager ayant plus d'une valise devra payer un supplément et les frais pour l'enregistrement. Indépendamment des règles imposées par les compagnies aériennes pour le transport des bagages, seulement la manutention et le transport d'une (1) valise par personne (transfert du port ou de l'aéroport et pendant les circuits autocar) sont inclus dans votre voyage. Veuillez prendre note que tous les passagers voyageant de ou vers les États-Unis et le Canada devront payer un tarif (variable selon les transporteurs) payable à l'aéroport avec une

carte de crédit pour une première valise enregistrée sur un vol. Les tarifs sont sujets à changement sans préavis par les compagnies aériennes. Les bagages doivent respecter les consignes de la compagnie aérienne. Tous les bagages sont transportés aux risques du voyageur et Incursion ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol et bris de bagages lors du transport aérien, terrestre et maritime. Nous vous conseillons de bien identifier vos bagages et nous vous recommandons fortement de vous procurer une assurance bagages.

11. Horaires et particularités des vols

Les compagnies aériennes, les horaires de vols et les correspondances sont donnés à titre indicatif seulement et sont sujets à changements sans préavis. Incursion ne peut être tenue responsable pour tout retard, modification ou annulation de vols. Il est de votre responsabilité de vérifier les horaires de vols vingt-quatre (24) heures avant votre départ et votre retour et de vous présenter à l'aéroport 3 heures avant le départ. Nos contrats aériens ne nous permettent à aucun moment d'effectuer des présélections de sièges. Nous pouvons communiquer vos préférences aux compagnies aériennes régulières, et ce sans aucune garantie de confirmation d'un numéro de siège. Nous vous conseillons donc d'arriver, au minimum, 3 heures à l'avance à l'aéroport et de choisir vous-même votre siège au moment de l'enregistrement au comptoir. Les vols à partir de Québec et Ottawa, en quantités limitées, sont donnés à titre indicatif et sont disponibles sur certains départs seulement, basés sur les disponibilités des vols et des compagnies aériennes. Incursion se réserve le droit d'offrir le transfert en autocar de Québec et Ottawa quand le vol n'est pas disponible de ces villes. Les repas offerts à bord d'un vol sont la responsabilité du transporteur aérien. Dans le cas d'allergies ou intolérances, Incursion fera la demande auprès du transporteur. Cependant, malgré la demande, Incursion ne peut garantir le suivi et l'obtention de la demande due aux politiques de certains transporteurs aériens.

12. Hébergement

Tous les hôtels et hébergements indiqués dans cette brochure sont des établissements de qualité dont la classe diffère selon les normes du pays. Vous recevrez la liste des lieux d'hébergement et leurs coordonnées avec votre journal des dernières consignes. Incursion se réserve le droit de remplacer ces hébergements par d'autres de catégorie similaire. À noter que les normes d'hébergement en Europe et dans plusieurs pays diffèrent des normes nord-américaines, notamment concernant la taille des chambres (et plus particulièrement celles en occupation simple) et la climatisation. Les chambres en occupation simple sont habituellement plus petites et ne sont pas forcément situées au même endroit dans l'hôtel que pour les occupations doubles. La prise de possession de la chambre se fait généralement vers 16 h et elle doit être libérée vers 12 h.

13. Distribution des chambres et/ou cabines

Incursion agit à titre d'intermédiaire entre vous et les différents fournisseurs de services. Seuls les hôtels et les compagnies de croisières sont responsables de l'attribution des chambres ou des cabines en fonction de la catégorie réservée ; il nous est donc impossible de vous garantir une situation spécifique. Tout changement de chambres ou de cabines de catégorie égale ou supérieure est hors de notre contrôle et résulte de la décision de la compagnie maritime ou de l'hôtelier. Si le client désire changer de catégorie de cabine ou de chambre, ce changement sera à ses frais, en fonction de la

disponibilité. À noter que pour les croisières fluviales, des vibrations peuvent être ressenties dans la cabine pendant la navigation et les passages d'écluses.

14. Journal des dernières consignes

Environ 10 jours avant la date de votre départ, vous recevrez votre journal des dernières consignes incluant l'heure et le lieu de votre départ, le programme, la liste des hôtels et de l'information générale.

15. Confidentialité

Incursion Voyages protège la confidentialité des informations personnelles transmises par ses clients et se comporte conformément aux lois applicables en la matière.

16. Photographies ou images

Toutes les photos ou images de cette brochure sont publiées à titre indicatif. Le décor des chambres et/ou cabines peut également varier.

17. Responsabilités du voyageur

Tout passager qui s'inscrit sur un de nos voyages accepte les conditions et politiques d'Incursion. Tout passager doit être autonome et doit pouvoir se déplacer sans l'assistance de l'accompagnateur ou d'un autre membre du groupe et ne pas ralentir le rythme du groupe. Incursion se réserve le droit de questionner les passagers sur leur état physique. Incursion se réserve aussi le droit de refuser l'inscription pour certains voyages où une bonne condition physique est nécessaire. Certains de nos produits ont des exigences et particularités qui sont uniques à la destination, il est du devoir des clients de bien lire tous les documents (courriels et autres) en faisant mention. Pour toutes questions relatives aux vaccins et aux médicaments, veuillez communiquer directement avec la Clinique du Voyageur de votre région. Incursion se dégage de toutes responsabilités relatives à la prise de vaccins ou de médicaments dans les pays visités. Les représentants d'Incursion n'offrent pas de soins particuliers ou d'assistance médicale. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services et qu'il, malgré un avertissement formel du représentant d'Incursion, persiste dans sa conduite, ce passager sera automatiquement expulsé du voyage. Tous les frais et les pertes occasionnés par sa conduite ne feront l'objet d'aucun remboursement ni dédommagement par Incursion. Une photocopie de votre passeport doit nous être envoyée au plus tard 120 jours avant votre départ pour un circuit ou un long séjour et 150 jours avant le départ pour une croisière fluviale et maritime. Si vous ne nous avez pas fait parvenir votre copie, nous vous prions de le faire dans les plus brefs délais. Si nous devons payer des frais de changement de nom et que nous n'avons pas reçu la photocopie de votre passeport, ces frais vous seront facturés. Chaque passager doit être en possession d'un passeport valide pour une période de 6 mois après la date de retour et de tous les visas nécessaires pour le voyage. À défaut de se prémunir de ces documents, le transporteur ou les autorités compétentes pourront vous refuser l'accès à bord ou l'entrée dans un pays et vous ne pourrez obtenir aucun remboursement. Il est de la responsabilité du voyageur d'aviser immédiatement Incursion lorsqu'un problème survient à destination. Le passager doit immédiatement communiquer avec l'accompagnateur sur place afin de permettre la solution immédiate du problème, lorsque possible. Dans le cas où un problème ne peut se résoudre de cette façon, le passager doit tout de même aviser l'accompagnateur afin que celui-ci puisse

constater lui-même la situation et transmettre un rapport à Incursion. Si toutefois il est impossible de régler le problème de cette façon, le voyageur doit, dans les 14 jours suivants son retour, transmettre par écrit à Incursion les détails de la plainte ou réclamation. Les réclamations ne seront prises en compte que dans l'éventualité où Incursion aura été prévenue du problème au moment où il s'est produit et que, malgré son intervention, la situation n'a pu être réglée sur place. Aucune autre plainte ou réclamation ne sera traitée.

18. Exclusion de responsabilité

Incursion et/ou ses représentants agissent en qualité d'agents de diverses compagnies de transport, de fournisseurs et des lieux d'hébergement, au Canada et à l'étranger. Incursion choisit soigneusement ses fournisseurs, mais ne peut pas être tenue responsable pour défaut de jouissance advenant une appréciation subjective différente de la part du voyageur. Le passager renonce à l'avance à toute réclamation contre Incursion pour toutes blessures, dommages, vols ou pertes pour quelque motif que ce soit, causés par toute personne qui sera appelée à rendre des services ou à fournir de l'hébergement pendant tout le voyage. Incursion ne peut donc être tenue responsable des retards ou délais d'un transporteur aérien, terrestre ou maritime, de changements d'horaire, d'itinéraire ou changements d'appareil des compagnies, ni des pertes et/ou dommages quelconques pouvant résulter de ces événements. Le billet de transport fourni par leurs agents constitue le seul contrat entre ces compagnies et l'acheteur du billet. En cas de force majeure, Incursion se réserve le droit d'annuler, changer ou modifier toute partie du voyage. Chaque voyageur est responsable d'avoir une couverture d'assurance adéquate. Incursion ne peut être tenue responsable et fera tout en son pouvoir pour offrir des services équivalents conformément à la réglementation de l'Office de la protection du consommateur. Les passagers n'auront droit à aucune réclamation et/ou dédommagement pour pertes, dommages ou blessures physiques ou mentales résultant de ces changements. Toutes ces pertes ou frais devront être pris en charge par les voyageurs. La force majeure est un événement imprévisible ou une cause étrangère à Incursion telle que maladies, accidents, grèves, conditions climatiques, désastres naturels, bris mécaniques, guerres, actes de terrorisme, manifestations, événements politiques, pandémies, etc.

19. Activités incluses

Le programme et les activités prévues lors des excursions sont établis à partir de conditions et de situations normales d'opération qui prévalent généralement dans les destinations concernées. Incursion ne pourra être tenue responsable si des circonstances hors de son contrôle affectant ou survenant dans une destination (conditions climatiques, météo défavorable, grèves, impacts d'une pandémie, événements spéciaux ponctuels, problèmes de trafic et de circulation, fermeture imprévue d'un lieu à visiter, horaires à respecter, mesures prises visant à assurer la sécurité des voyageurs) avaient pour conséquence la modification du programme prévu initialement, la séquence ou la durée des visites ou des activités, la suppression d'une visite ou d'une activité prévue au programme. Les excursions et escales décrites dans ce catalogue sont données à titre indicatif et peuvent varier selon les fournisseurs.

20. Activités non incluses

Incursion n'assume aucune responsabilité relativement à la qualité et à la sécurité d'activités non réservées et facturées avant le départ (telles que les excursions, visites optionnelles, petits extras et autres) disponibles à destination auxquelles le client peut vouloir participer et qui ne font pas partie de son forfait, ni relativement à toute représentation qui pourrait être faite par le fournisseur de telles activités. Tout contrat verbal ou écrit concernant telles activités est présumé être conclu entre le client et le fournisseur en question et est aux risques et périls du client quant à une perte, dommage ou blessure pouvant survenir à l'occasion de l'activité. Incursion ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit pour toute plainte ou réclamation découlant de la participation à ces activités, lesquelles sont offertes par des tiers sur lesquels Incursion n'exerce aucun contrôle. Dû à la disponibilité des guides et le nombre minimum de participants requis, les excursions en français aux ports d'escale des croisières maritimes ne sont pas garanties.

21. Lois

Le présent contrat est régi par les lois de la Province de Québec. Le contrat prend forme lors de l'inscription du client avec l'acceptation des conditions générales.

22. Nos prix ne comprennent pas

Tout ce qui n'est pas mentionné au programme, les visites non incluses dans le descriptif, l'assurance voyage (à moins d'indication contraire), les repas et boissons non mentionnés, les excursions optionnelles non mentionnées, les pourboires (à moins d'indication contraire). Les dépenses d'ordre personnel, le coût des visas et/ou des taxes d'entrée et de sortie (le cas échéant), les taxes touristiques (le cas échéant), les frais de bagages enregistrés et des repas à bord de l'avion.

23. Promotions et rabais

Toute promotion ou rabais est sujet à changements. Les avantages du programme de fidélité sont donnés à titre indicatif et sont sujets à changement sans préavis. Le voyage doit avoir été complété par le client afin d'être comptabilisé dans le programme de fidélité. Les cadeaux offerts dans le cadre de ce programme sont sujets à changement. Advenant un retard dans la livraison, Incursion ne sera pas tenue responsable. Les pourboires inclus au sein du programme de fidélité ne sont pas applicables sur les longs séjours (seront remplacés par une excursion gratuite) et excluent les pourboires à l'accompagnateur. Dans le cas des croisières maritimes et fluviales, le pourboire inclus sera pour la portion croisière seulement. Le rabais référence doit être demandé et appliqué avant le paiement final. Afin d'obtenir le rabais, le nouveau client ne doit pas avoir de dossier chez Incursion Voyages, ne doit pas résider à la même adresse que le Référant et doit réserver un voyage en catalogue avant le 31 décembre 2022. Pour plus de détails, veuillez contacter un de nos conseillers en voyages. Dans le cas d'une annulation de voyage, les rabais appliqués seront annulés.

24. COVID-19

Incursion et ses fournisseurs pourraient devoir mettre en place diverses mesures et consignes obligatoires pour assurer la sécurité de ses voyageurs tant et aussi longtemps que la COVID-19 est présente. Les clients s'engagent à respecter toutes ces mesures et consignes. Les clients ne les

respectant pas pourraient se voir expulsés du voyage. Tous les frais et les pertes occasionnés par une telle expulsion ne feront l'objet d'aucun remboursement ni dédommagement par Incursion.

Il est aussi possible qu'Incursion et ses fournisseurs doivent effectuer des ajustements de dernière minute au voyage à cause de la COVID-19 (par exemple : fermeture d'un lieu). Incursion fera au mieux pour minimiser les impacts potentiels de tels ajustements, mais ne pourra pas être tenue responsable de ces impacts.

25. Nouvelles Inclusions pour 2021-2022

À moins d'indication contraire, les nouvelles inclusions pour 2021-2022 ne sont applicables que sur des nouvelles réservations effectuées après le 1 décembre 2020, pour des circuits et longs séjours.

Dépôt flexible : Le dépôt est non remboursable et est non transférable. Dans la mesure où le client désire annuler sa réservation (la « Réservation Initiale ») avant la date du paiement final, Incursion offrira un crédit voyage du même montant que le dépôt effectué sur la Réservation Initiale. Ce crédit voyage sera valable pour une nouvelle réservation (la « Deuxième Réservation ») faite dans les 365 jours suivant la date à laquelle le client a annulé sa Réservation Initiale. Le crédit est non remboursable et non-transférable, et ne sera applicable qu'à une (1) seule Deuxième Réservation.

- Si, suite à l'application du crédit voyage, le client souhaite annuler la Deuxième Réservation, le crédit sera annulé, ne pourra pas être utilisé pour une réservation ultérieure et le client n'aura droit à aucun remboursement ou indemnisation additionnelle.
- Si le crédit voyage n'est appliqué à aucune Deuxième Réservation dans les 365 jours suivant l'annulation de la Réservation Initiale, le crédit sera annulé, ne pourra pas être utilisé pour une réservation ultérieure et le client n'aura droit à aucun remboursement ou indemnisation additionnelle.
- Si le voyage sur lequel la Deuxième Réservation est effectuée doit être annulé par Incursion pour quelque raison, le crédit voyage sera remis au nom du client, qui aura 365 jours à compter de la date d'annulation par Incursion pour l'appliquer sur un nouveau Deuxième Voyage, et le crédit voyage ne sera remboursable dans aucun cas.

Petits groupes : Les petits groupes sont applicables sur les circuits seulement. Pour les longs séjours, les transferts en autocar et les excursions seront effectués en petit groupe. Le nombre minimal de participants par départ variera pour chaque départ.

Assurance médicale incluse : La police médicale incluse sera émise dans les 90 jours précédant le départ. Le client devra obligatoirement remplir un questionnaire médical et être admissible afin de se prémunir de la police médicale incluse. Si le client ne se prémunit pas de la police médicale incluse, aucune réduction de prix ne pourra être accordée en compensation.

Pourboires inclus : Les pourboires inclus couvrent les guides de parcours, guides locaux, chauffeurs et bagagistes. Le pourboire pour l'accompagnateur Incursion demeure la responsabilité du client. Pour les longs séjours, les pourboires sont remplacés par une excursion gratuite. Pour les clients ayant 10 voyages ou plus et dont les pourboires sont inclus dans le programme de fidélité, un crédit de la valeur des pourboires sera appliqué à la réservation pour les circuits. Pour des raisons de sécurité, les clients ne pourront pas refuser l'option de pourboires inclus.

Service de télémédecine : Le service de télémédecine est fourni par Dialogue, une entreprise indépendante d'Incursion. Incursion ne peut être tenue responsable de la qualité du service fourni par Dialogue. L'abonnement débutera dans les 30 jours suivant la réservation, et sera valide pour une durée d'un (1) an. Si le client effectue plus d'une réservation l'abonnement sera étendu afin d'être valide pour une durée d'un (1) an suivant la date de la réservation la plus récente. Incursion ne peut pas garantir la possibilité de renouveler l'abonnement à l'échéance de la période d'un an. L'abonnement est valide pour la personne ayant effectué la réservation, son conjointe/sa conjointe ainsi que les enfants à charge. Pour avoir accès au service Dialogue l'utilisateur doit être localisé au Canada.

Normes sanitaires : La déclaration de santé et de respect des règles sera obligatoire pour tous les clients. Les clients refusant de remplir celle-ci pourront se voir refuser le voyage. Incursion fera tout en sa mesure afin d'assurer le respect des règles sanitaires, mais ne pourra être tenue responsable si un de ses fournisseurs ne se conforme pas à celles-ci.

Ces conditions générales sont applicables pour toute facturation depuis le 26 mars 2021 et resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Veuillez-vous référer aux conditions générales transmises suite à l'achat de votre voyage.

Incursion Voyages

301-815 boul. Lebourgneuf, Québec, Québec, G2J 0C1

Tél : 418 687 2400 – 1 800 667 2400

info@incursion-voyages.com

www.incursion-voyages.com

Détenteur d'un permis du Québec.